

Lundi 20 mars 2023

Solidarités

Signature de la Convention territoriale globale : un nouveau cadre collaboratif entre la Ville de Rennes et la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine

Ce lundi 20 mars, Nathalie Appéré, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole, Christophe Jan, Président du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (Caf 35) et Tania Conci-Hingant, directrice du conseil d'administration de la Caf 35 ont signé la Convention territoriale globale de service aux familles qui définit le projet stratégique global du territoire et ses modalités de mise en œuvre.



Signature de la convention territoriale globale entre la Ville de Rennes et la CAF © Arnaud Loubry – Rennes Ville & Métropole

Outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles, aux enfants et aux jeunes, la Convention territoriale globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des Rennais.

Cette convention constitue une feuille de route et une ambition commune pour les acteurs enfance, jeunesse et familles du territoire. La Ville de Rennes et la Caf de

l'Ille-et-Vilaine entendent apporter aux familles du territoire des services répondants aux besoins identifiés. Un diagnostic du territoire a été réalisé, mené dans le cadre de la démarche d'élaboration des chartes territoriales de la cohésion sociale, avec l'appui de l'APRAS, afin d'identifier les besoins pour les familles rennaises.

Ce projet de territoire définit le financement et les objectifs opérationnels et dresse un plan d'actions, précisant les moyens envisagés (aide financière, financement de postes, etc.) et les dispositifs sollicités ou mobilisables, pour une période de 5 ans. Parmi les objectifs poursuivis, 5 principaux peuvent être cités :

- Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale ;
- Proposer une offre de garde pour les 0 – 3 ans, et des activités pour les enfants et les jeunes, sur les temps péri et extra scolaires, qui soient diversifiée, adaptée, accessible et renforcent l'égalité des chances ;
- Favoriser l'inclusion et l'accompagnement des enfants et des jeunes porteurs de handicap ;
- Promouvoir les enjeux de transition écologique auprès de ce public et de leur famille ;
- Favoriser l'accès aux droits, l'inclusion sociale et assurer une médiation numérique auprès des enfants et jeunes et leurs parents.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

